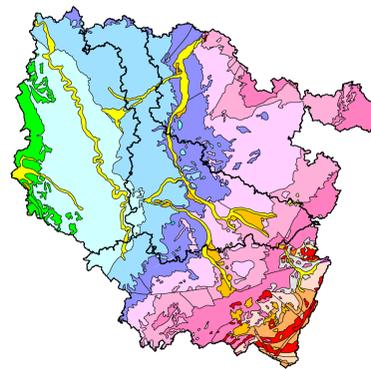


LES RESSOURCES ALLUVIONNAIRES
EN LORRAINE



Extrait de la carte géologique
du B.R.G.M. au 1/1000000

Principales vallées alluvionnaires



PREFECTURE DE LA MOSELLE

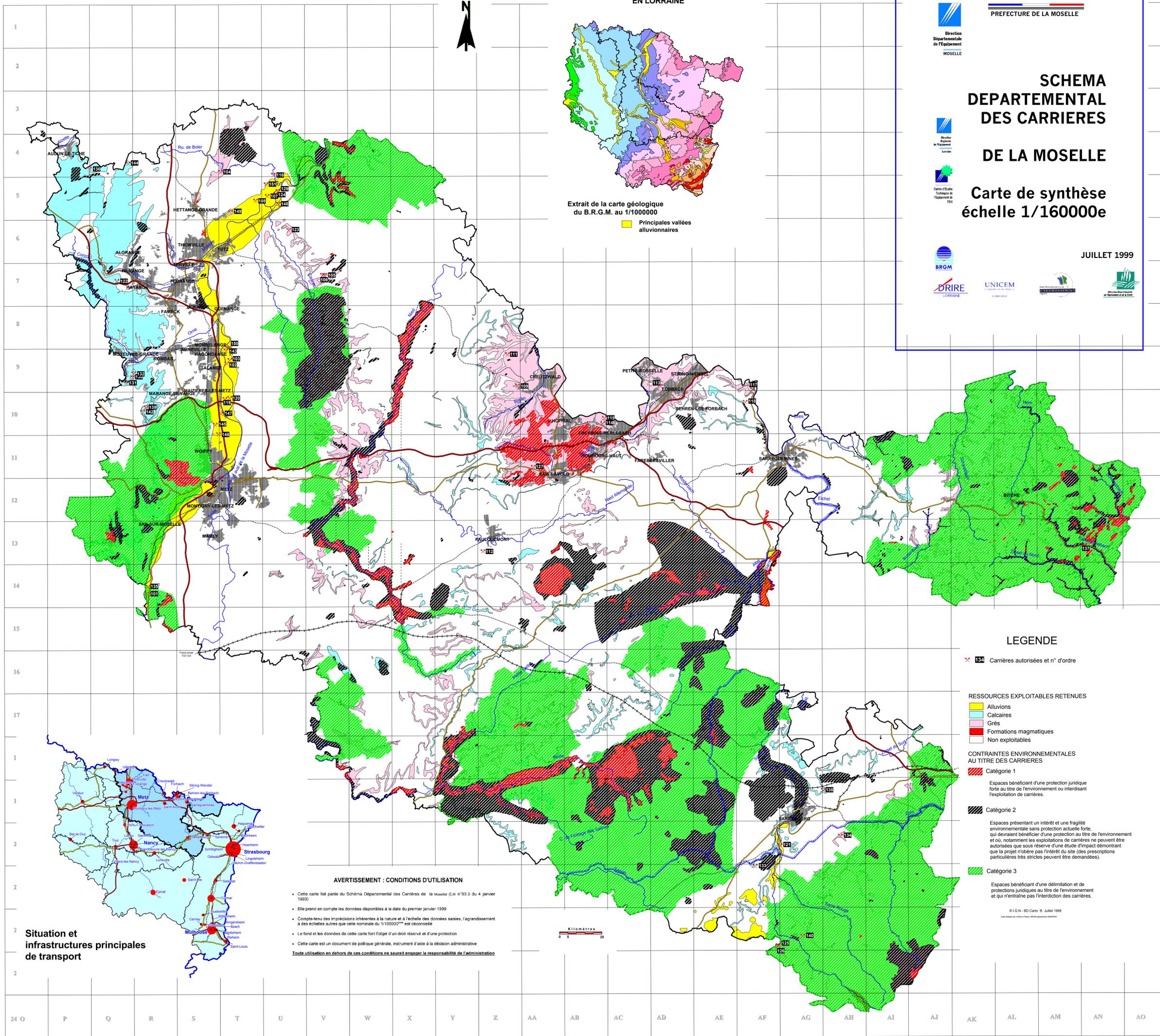


SCHEMA
DEPARTEMENTAL
DES CARRIERES
DE LA MOSELLE

Carte de synthèse
échelle 1/160000e



JUILLET 1999



LEGENDE

Carrières autorisées et n° d'ordre

RESSOURCES EXPLOITABLES RETENUES
Alluvions
Calcaires
Grès
Formations magmatiques
Non exploitables

CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES
AU TITRE DES CARRIERES

Catégorie 1
Espaces bénéficiant d'une protection juridique forte au titre de l'environnement ou interdisant l'exploitation de carrières.

Catégorie 2
Espaces présentant un intérêt et une fragilité environnementale sans protection actuelle forte, qui devraient bénéficier d'une protection au titre de l'environnement et où, notamment les exploitations de carrières ne peuvent être autorisées que sous réserve d'une étude d'impact démontrant que le projet n'obère pas l'intérêt du site (des prescriptions particulières très strictes peuvent être demandées).

Catégorie 3
Espaces bénéficiant d'une délimitation et de protections juridiques au titre de l'environnement et qui n'entraînent pas l'interdiction des carrières.

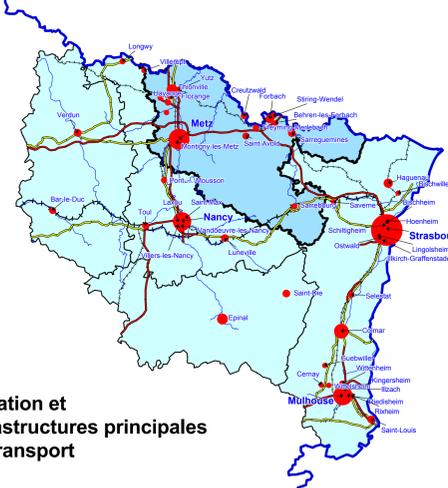
© I.G.N. - BD Cartho © Juillet 1999

AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

- Cette carte fait partie du Schéma Départemental des Carrières de la Moselle (Loi n°93-3 du 4 janvier 1993)
- Elle prend en compte les données disponibles à la date du premier janvier 1999
- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles autres que celle nominale du 1/100000^{ème} est déconseillé
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection
- Cette carte est un document de politique générale, instrument d'aide à la décision administrative
- Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration



Situation et infrastructures principales de transport



24 O P Q R S T U V W X Y Z AA AB AC AD AE AF AG AH AI AJ AK AL AM AN AO